



Procès-verbal de la réunion du Comité de direction du 06 décembre 2023

Adopté lors de la réunion du Comité exécutif des 26-27 mars 2024

Lien : [06-07122023 Steering and Executive Committee](#)

Point 1 de l'ordre du jour

Ouverture de la séance/approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

Point 2 de l'ordre du jour

Approbation du procès-verbal de la dernière réunion statutaire

a) Procès-verbal du Comité de direction du 18 octobre

Le procès-verbal est approuvé.

Organisation qui prend la parole :

CSC

Conclusions

La Secrétaire générale a confirmé que les enregistrements des réunions du Comité exécutif et du Comité de direction, depuis qu'ils ont été inclus dans les procès-verbaux, sont sauvegardés et disponibles.

Point 3 de l'ordre du jour

Finances de la CES

Annexe I : chiffres des affiliations 2021-2024

Annexe II : cotisations d'affiliation 2024

Annexe III : budget 2024

Annexe IV : comptes annuels 2022 EVV

Annexe V : mise en place du Comité des finances



La Secrétaire générale remercie le Président et le Comité de direction pour leur présence. Elle présente le budget au Comité de direction. Elle décrit brièvement les trois sources de revenus de la CES. Elle ajoute que le nombre d'adhérents est en baisse, 30 affiliés ayant fait état d'une diminution du nombre de membres. Elle aborde également le fait que les coûts au sein du budget 2024 ont augmenté en raison de l'inflation et de la décision de déménager dans les nouveaux locaux.

La Secrétaire générale évoque également la baisse exceptionnelle du nombre de membres déclarés du TUC. Elle informe le Comité de direction que l'intention du TUC de réduire le nombre de membres déclarés a fait l'objet de discussions lors de plusieurs réunions du Comité exécutif de la CES. En octobre 2022, le Secrétaire général de l'époque avait discuté avec le TUC et était parvenu à un accord sur la réduction du nombre de ses membres. Toutefois, cette proposition n'a pas été adoptée par le Comité exécutif.

La Secrétaire générale propose la création d'un nouveau Comité des finances chargé d'examiner d'autres sources de revenus (financement), de mettre en place des procédures visant à garantir l'authenticité de ces sources et d'évaluer l'impact d'une baisse du nombre de membres et d'autres préoccupations financières pertinentes. Elle informe également le Comité de direction que, suite à sa conversation avec les membres du Conseil d'administration, une modification mineure a été apportée au document de décharge du fonds EVV.

La Secrétaire générale attire l'attention sur les dispositions très limitées prévues pour la conférence à mi-mandat et le Congrès, qui auront lieu respectivement en 2025 et 2027.

La Secrétaire générale informe le Comité direction que le document budgétaire détaillé pour l'exercice 2024 est disponible depuis un certain temps. Elle s'excuse de ne pas pouvoir présenter un budget équilibré, mais elle s'efforce de présenter un budget dont le déficit est inférieur à 200 000,00 €.

Organisations qui prennent la parole :
CSC, DGB, FGTV, FNV, TCO, TUC, UGT-SP et UIL

Conclusions

La Secrétaire générale souligne que la demande et l'accord du TUC ont été traités par le Secrétaire général de l'époque. Elle confirme son intention de traiter cette question en toute transparence. Elle informe le Comité de direction que des réunions auront lieu avec le TUC pour discuter d'une solution.

La Secrétaire générale indique également que le format du rapport financier est similaire à celui des années précédentes, en espérant que cela permette aux membres de comparer les statistiques avec celles des années précédentes et d'assurer une transparence totale.

Elle s'engage à présenter un rapport financier l'année prochaine comportant quelques changements, ou de le présenter dans un nouveau format qui sera plus clair et plus compréhensible.



Le Comité de direction approuve le budget 2024 et le recommande au Comité exécutif pour approbation.

Point 4 de l'ordre du jour

Divers

Aucun autre point n'est soulevé.